

Prise de position:

Les Académies suisses des sciences disent «oui» à l'accord-cadre institutionnel

L'ouverture de la Suisse et son interconnexion à l'échelle européenne, notamment dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), sont des facteurs de succès importants pour toute la Suisse et sa population. Si la Suisse perdait ses contacts au niveau international, cela aurait des conséquences dévastatrices pour le développement économique de notre pays et pour l'avenir de la Suisse en tant que pôle FRI. Du fait de l'urgence de la situation, les Académies suisses des sciences recommandent au Conseil fédéral de parapher à l'intention du Parlement le projet actuel d'accord institutionnel avec l'UE.

L'ouverture de la Suisse, son interconnexion internationale et notamment la collaboration européenne dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) sont des facteurs de succès importants pour la place scientifique suisse et pour l'ensemble de la population. Si la Suisse perdait ses contacts au niveau international, cela aurait des conséquences dévastatrices pour le développement économique de notre pays et pour l'avenir de la Suisse en tant que pôle FRI. Les matières premières de la Suisse sont la formation, la recherche et l'innovation. Lorsque chacune et chacun a un accès à la formation et peut continuer à se qualifier au cours de sa vie. Si nous pouvons encourager l'association entre recherche de pointe et compétences pratiques de haut niveau et susciter, grâce à des idées de recherches innovantes, la création de nouveaux produits et de start-up, alors la Suisse pourra exploiter les opportunités offertes par l'actuelle transformation numérique.

Des relations stables grâce à la négociation, à l'écoute et à un développement en commun

Les hautes écoles ont besoin de relations stables entre la Suisse et l'UE et sont notamment tributaires du maintien des accords bilatéraux existants. L'accord sur la libre circulation des personnes permet aux institutions de formation et de recherche ainsi qu'aux entreprises confrontées à la concurrence internationale d'avoir accès aux collaborateurs les plus qualifiés et aux meilleurs talents. Avec la conclusion de l'accord sur la recherche en 1999 dans le cadre des Bilatérales I, la Suisse a établi les fondements d'une pleine participation aux programmes-cadres de recherche (PCR) de l'Union européenne (UE). La collaboration avec l'UE en matière de formation a été réglée par l'accord sur l'éducation conclu dans le cadre des Bilatérales II en 2004. Même si les accords sur la recherche et l'éducation ne font pas directement l'objet de l'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE, ils tombent sous le coup de la clause guillotine dans le cadre des Bilatérales I. Les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation sont indirectement touchés par les éléments du projet d'accord qui font actuellement débat du point de vue suisse (adaptation des mesures d'accompagnement pour garantir la protection des salaires; incertitudes concernant des pressions futures pour la reprise de la directive sur la citoyenneté européenne; discussion autour du rôle de la Cour européenne de justice dans le processus de règlement des litiges par un tribunal arbitral). Du fait de la collaboration intense avec l'Europe (un franc sur trois est gagné en Europe), notre recherche s'effectue essentiellement avec des partenaires et collaborateurs européens. La mise sur pied d'un réseau équivalent prendrait des générations. Il est donc nécessaire que la coopération institutionnelle puisse être réglée et qu'un développement commun et complémentaire puisse être rendu possible. Les mesures de rétorsion doivent faire place à l'écoute et à la négociation.

Les hautes écoles suisses et les institutions de promotion de la recherche et de l'innovation sont ainsi tributaires d'un règlement des relations et d'une bonne collaboration avec l'UE. Un échec de l'accord-cadre institutionnel mettrait en péril ces relations. Sans bases juridiques stables, les accords bilatéraux existants seront en effet affaiblis à moyen et long terme. De concert avec les institutions FRI, les Académies suisses des sciences encouragent le Conseil fédéral à trouver, autant que faire se peut, une solution afin de consolider à long terme les accords bilatéraux.

Participation entière aux programmes de formation et de recherche européens

L'objectif déclaré des hautes écoles suisses et des institutions de recherche est de permettre à la Suisse de participer à nouveau pleinement dès 2021 aux programmes de formation (Erasmus+) et de recherche (Horizon Europe) en tant qu'État associé. A l'heure actuelle, la question de savoir comment et à quelles conditions la Suisse pourra participer aux programmes de l'UE reste ouverte; les conditions de participation pour les États tiers seront fixées par l'UE au plus tôt au milieu de l'année 2019. Celles-ci constitueront les bases des négociations ultérieures entre la Suisse et l'UE qui entreront dans une phase critique au deuxième semestre 2020. Si la conclusion de l'accord-cadre institutionnel devait échouer d'ici là, les négociations sur la participation de la Suisse à Erasmus+, Horizon Europe et d'autres programmes (Euratom, Digital Europe, etc.) en pâtiraient très vraisemblablement.

L'expérience montre que l'insécurité juridique nuit à la Suisse en tant que pôle FRI. Suite à l'acceptation de l'initiative populaire contre l'immigration de masse en février 2014 et les incertitudes quant à la ratification du Protocole III d'extension de la libre circulation à la Croatie, la Suisse a été temporairement totalement exclue du programme de l'UE Horizon 2020. De septembre 2014 à la fin 2016, la Suisse n'a pu participer, sur la base d'une association partielle, qu'à certaines parties du programme. Le récent [bilan intermédiaire publié par le SEFRI en septembre 2018](#) montre que l'insécurité ainsi créée a durablement pénalisé la place scientifique. En comparaison avec le précédent programme-cadre de recherche (PCR7), les participations suisses à Horizon 2020 ont nettement reculé (de 3,2% à 2,4%). Pour les coordinations de projets, la participation de la Suisse a baissé de 3,9% à 2,6%. Seuls 3,5% de tous les financements alloués dans le cadre d'Horizon 2020 ont été attribués à la Suisse. Cette part s'élevait encore à 4,3% au sein du PCR7. Depuis la nouvelle association entière de la Suisse à Horizon 2020 (janvier 2017), ces chiffres se sont toutefois lentement améliorés. Depuis 2017, des petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse peuvent notamment aussi profiter de manière significative des contributions de financement de la recherche dans le cadre d'Horizon 2020.

La Suisse ne peut rester leader dans le monde en tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation que grâce à l'interconnexion internationale et à la coopération avec ses partenaires européens. Il est impératif d'éviter une nouvelle exclusion de la coopération européenne en matière de recherche. Pour que cela soit possible et pour assurer des relations stables, il faut que le monde politique suisse et l'UE trouvent rapidement une solution acceptable sur l'accord-cadre institutionnel.

Prise de position en bref:

L'ouverture de la Suisse et son interconnexion à l'échelle européenne, notamment dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), sont des facteurs de succès importants pour toute la Suisse et sa population. Si la Suisse perdait ses contacts au niveau international, cela aurait des conséquences dévastatrices pour le développement économique de notre pays et pour l'avenir de la Suisse en tant que pôle FRI. Nous sommes particulièrement tributaires de relations stables entre la Suisse et l'UE et notamment du maintien des accords bilatéraux existants. Nous sommes impressionnés par les nombreux éléments que la délégation suisse chargée des négociations a pu mettre en avant entre 2014 et 2018 pour le bien de la Suisse. Nous sommes aussi convaincus que le Conseil fédéral continuera à s'engager en faveur de la meilleure solution pour l'ensemble de la population. Nous nous trouvons au sein d'un processus démocratique d'échanges et de formation de l'opinion dont font également partie les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Du fait de l'urgence de la situation, les Académies suisses des sciences recommandent au Conseil fédéral de parapher à l'intention du Parlement le projet actuel d'accord institutionnel avec l'UE.

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre académies scientifiques suisses: l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et l'Académie suisse des sciences techniques (SATW). Elles comprennent en outre les centres de compétences TA-SWISS et Science et Cité ainsi que d'autres réseaux scientifiques. Les Académies suisses des sciences promeuvent la collaboration entre les scientifiques à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique aussi bien sur le plan des disciplines qu'au niveau interdisciplinaire et indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Leur activité est orientée vers le long terme et vise l'excellence scientifique. Elles conseillent les politiques et la société sur des questions scientifiques et pertinentes pour la société.

Le président des Académies suisses des sciences est le professeur Antonio Loprieno.

>><http://academies-suisse.ch/>

Contact:

Académies suisses des sciences
Laupenstrasse 7, 3001 Berne
Claudia Appenzeller, exec. MPA, secrétaire générale
claudia.appenzeller@akademien-schweiz.ch
031 306 92 20, 079 688 82 21